



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°751) DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE RAVEL A MONSIEUR CHARLES-EDOUARD GARCIA **DÉCISION N° DM-21-382 EN DATE DU 04 NOVEMBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de Monsieur Charles-Edouard GARCIA, domicilié au 82, rue de la Jarry à VINCENNES - 94300, afin de s'exercer seul au chant, les mardis du 19 octobre 2021 au 28 juin 2022 de 9 h à 9h30, les jeudis du 21 octobre au 30 juin 2022 de 9 h à 9 h 30 et les vendredis du 22 octobre 2021 au 1^{er} juillet 2022 de 09 h à 09 h 30 (sauf jours fériés et vacances scolaires).

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec Monsieur Charles-Edouard GARCIA, domicilié au 82, rue de la Jarry à VINCENNES - 94300, une convention de location de salle, afin de s'exercer seul au chant, les mardis du 19 octobre 2021 au 28 juin 2022 de 9 h à 9h30, les jeudis du 21 octobre au 30 juin 2022 de 9 h à 9 h 30 et les vendredis du 22 octobre 2021 au 1^{er} juillet 2022 de 09 h à 09 h 30 (sauf jours fériés et vacances scolaires).

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211104-lmc1H9005H1-AR
Date de réception en Préfecture : 04/11/2021
Date de Publication : 04/11/2021